

LENS-LIÉVIN
AGGLO



DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE TIERS-LIEUX

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

UTILITÉ SOCIALE, ÉCONOMIQUE, CULTURELLE
MÉDIATION NUMÉRIQUE
INNOVATION
ÉCO-TRANSITION

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite renforcer la richesse, la cohérence et la complémentarité des offres de tiers-lieux et d'initier une dynamique de mutualisation au sein du territoire.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des feuilles de route numériques de la région Hauts-de-France et de l'Agglo.

L'idée: que chaque habitant puisse s'approprier les outils, méthodes et usages du numérique et rendre par là-même notre territoire plus attractif.

Quel calendrier ?

Une réunion d'information sera organisée début septembre 2020.

Le dossier de **candidature doit être déposé avant le 16 octobre**.

La CALL prendra contact courant novembre avec les porteurs de projets sélectionnés par un jury d'élus, d'agents et d'experts des tiers-lieux.



Postulez!

RÈGLEMENT & DOSSIER DE CANDIDATURE

+ TÉLÉCHARGEMENT

www.agglo-lenslievin.fr/ami-tl

+ D'INFOS

Direction des systèmes d'informations numériques

03.21.790.787



LES PROJETS

DES PROJETS À DIFFÉRENTS STADES ET SOUS DIFFÉRENTES FORMES

De l'intention formalisée, au projet déjà existant, en passant par celui en repositionnement ou en cours de démarrage; les propositions peuvent être variées.

Fixe, itinérant, ou encore multi-lieux, les projets peuvent également couvrir des activités différentes: co-working, fabrication d'équipements numériques, innovation en économie sociale et solidaire, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive!

Les projets peuvent être intégrés à des lieux préexistants ou s'adosser à des activités déjà en place.



QUI EST CONCERNÉ?

UNE CIBLE LARGE

Vous pouvez être une structure déjà en fonctionnement ou un porteur de projet qui souhaite mettre en place un tiers-lieu sur le territoire de la CALL.

LA FORME ADMINISTRATIVE

Une/des personne/s physiques ou morales.

Associations, coopératives, entreprises, EPN, collectifs, etc.

La pluralité des profils fait la richesse de cet AMI.



LA CANDIDATURE

UN RÉSUMÉ EN 5 PAGES MAXIMUM

- objectifs, caractéristiques, positionnement du projet;
- public concerné;
- thématiques couvertes;
- lieu/x d'implantation;
- offre proposée;
- estimation des investissements financiers et des moyens d'animation;
- conditions présentes/manquantes pour la mise en oeuvre du projet;
- partenariats existants/envisagés;
- besoins/attentes vis-à-vis de la CALL;
- effet d'entraînement des activités sur le territoire;
- contribution aux objectifs de sensibilisation aux impacts environnementaux des usages du numérique.

LA CALL AIDE LES PORTEURS DE PROJETS

L'Agglo Lens-Liévin favorise le développement et la structuration d'un réseau de tiers-lieux. Concrètement, son aide pourra se traduire par:

- + une ingénierie d'aide à la création des tiers-lieux;
- + une animation locale pour favoriser la mutualisation et les échanges entre les tiers-lieux;
- + un accès aux financements de la région Hauts-de-France dans le cadre de son programme sur les tiers-lieux;
- + éventuellement, une participation de la CALL aux dépenses d'investissement après étude du dossier.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21 rue Marcel Sembat - BP 65 - 62302 Lens Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

tél. 03.21.790.790